

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/10/2022	12/12/2022	F01122P0222

1. Intitulé du projet

Aménagement du Parc des 4 saisons et du mail du temps perdu

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Plaisir

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MME KOLLMANNNSBERGER - Mairie

RCS / SIRET

2 1 7 8 0 4 9 0 5 0 0 0 1 6

Forme juridique

collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés (d. autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés)	Réaménagement du parc des 4 Saisons avec renaturation (diverses plantations) et mise en place d'équipements sportifs (terrain de basket et handball, street workout, teqball, tennis de table, blocs d'escalade), création d'un espace de 1000m ² réservé aux jeux pour enfants, d'un théâtre de verdure, d'espaces de pique-nique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Plaisir, dans le département des Yvelines.

Il consiste à réaménager le parc des 4 Saisons de manière durable afin de mettre en avant ce poumon vert du quartier de l'Aqueduc de l'Avre.

L'opération d'aménagement comprend la mise en place d'activités urbaines sur la partie Ouest du parc (aires de jeux, esplanade food-truck et espace de pique-nique) et d'activités nature sur la partie centrale et est du parc (Slackline, belvédère, espace de pique nique, course d'orientation, pelouse pour manifestation, parcours disc golf, théâtre de verdure, blocs d'escalade). La partie du Mail au sud sera aménagée pour les sports collectifs et individuels (teqball, tennis de table, street basket, street workout). Le projet global bénéficiera d'un aménagement paysager qualitatif (plantation d'arbres, création d'habitats diversifiés) afin de favoriser la biodiversité et l'intégration du parc et du mail dans un corridor de la trame verte, actuellement identifié comme étant à renforcer.

Un plan de situation est présenté en annexe 2.

Les emprises du projet, notamment du parc et des différentes zones du mail du Temps Perdu, sont présentées en annexe 3.

4.2 Objectifs du projet

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Plaisir souhaitent requalifier le mail du Temps Perdu ainsi que le parc des 4 Saisons.

Le mail et le parc sont situés dans le secteur nord-est de la commune qui s'est développé dans les années 1980 sur le plateau agricole. Aujourd'hui implanté en cœur de quartier, ils font partie des grands espaces verts majeurs de la commune.

La partie centrale du Mail du Temps Perdu est aujourd'hui totalement délaissée. La majorité des différentes séquences du mail offre une image peu valorisée, parfois dégradée, et surtout très vieillissante. Le mail est toutefois emprunté dans le cadre des liaisons douces par les parents, enfants et riverains lors de leurs déplacements.

L'objectif de ce projet est de redynamiser ces espaces, afin d'en faire un lieu de vie apprécié et fréquenté par le public.

Le projet du Parc des 4 Saisons et du Mail porte ainsi sur la renaturation du parc par la plantation en nombre de nouveaux sujets sur le site (nombreux arbustes et arbrisseaux, une prairie de 4000 m², une zone humide).

Des équipements sportifs de plein-air agrémenteront aussi l'espace (street-basket, street-workout, slackline, ping pong, teqball, jeux pour enfants 3-6 ans et 6-12 ans, structures d'escalade, parcours d'orientation, parcours ultimate).

JEUX : 212m² en graviers ESCALADE : 172m² en graviers STREET WORKOUT : 143m² en sol souple EPDM

BASKET : 147m² en béton TEQBALL ET TENNIS DE TABLE : 120m² en stabilisé ou béton

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement reposent sur :

- la préparation du site: installations de chantier, décapage de la terre végétale, démolition des trottoirs, dépose du matériel (bancs, corbeilles, clôtures ...), abattage d'arbres, protection d'arbres, ... ;
- les travaux de terrassements ;
- les raccordements aux réseaux (électricité, AEP) ;
- Les travaux d'aménagement de voirie (trottoirs) ;
- l'installation du mobilier (mobilier urbain, équipements sportifs ...) ;
- la mise en place des plantations et aménagements paysagers.

Le phasage est décrit en annexe 12.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc des 4 Saisons pourra accueillir les riverains, sportifs, assistantes maternelles, jeunes De nombreux assistants ont été associés à ce projet collaboratif.

Le futur aménagement se structure autour de différents espaces : sportif au sud et à l'est du parc, culturel en son centre et plus familial au nord-ouest. Le plan des aménagements est disponible en annexe. Ceux-ci sont plus précisément les suivants:

- une grande prairie au nord, de 4 000 m² ;
- un parcours d'orientation au centre et à l'est, équipée d'une slackline ;
- un théâtre de verdure à l'est, afin d'accueillir des événements associatifs ou communaux ;
- des équipements sportifs au sud, comprenant notamment : terrain de basket et handball, street workout et teqball ;
- des aménagements pratiques, à l'ouest, comprenant: des tables de pique-nique, un espace de stationnement pour un éventuel camion à crêpes ou un glacier, ainsi qu'un garage à vélo ;
- une aire de 1 000 m² de jeux pour enfants à l'est, notamment pour les 2-6 ans.

Par ailleurs, le parc sera doté d'allées et d'espaces verts favorisant les déplacements des utilisateurs dans un environnement de verdure.

Un plan des futurs aménagements et équipements est présenté en Annexe 4.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration Loi sur l'eau en lien avec la rubrique 2.1.5.0. (rejet d'eau pluvial) de la nomenclature.



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale projet	48 761 m ²
Emprise Parc	36 878 m ²
Surfaces perméables (espaces verts)	34 153 m ² (32 703 m ² actuellement)
Surfaces imperméables et semi-imperméables (béton, pavés, enrobé, stabilisé)	2 725 m ² (4 175 m ² actuellement)
Emprise Mail	11 883 m ²
Surfaces perméables (espaces verts)	3 874 m ² (4 200 m ² actuellement)
Surfaces imperméables	8 009 m ² (7 683 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc des 4 saisons
Délimité par le Boulevard Leon
Blum , l'Avenue du Général de
Gaulle et le Mail du Temps Perdu
78370 PLAISIR

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 57' 47" E Lat. 48° 49' 16" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Plaisir

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Plaisir est couverte par le Plan de Prévention du bruit de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines adopté en Conseil Communautaire le 10 Février 2022, avec notamment la RD30 à 250m à l'ouest.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les données bibliographiques de la DRIEAT ne montrent pas de potentialité de présence de zones humides sur le secteur d'étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Plaisir est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé. Il s'agit du risque inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau ou par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Plaisir est incluse dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 4km au sud-est du projet. Il s'agit de la ZPS Etang de Saint-Quentin (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classé le plus proche se trouve à environ 600 mètres au sud-ouest du projet, il s'agit du domaine de Plaisir. Le site est séparé du projet par la RD30.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau, ni de système d'arrosage automatique. Une zone de brumisation est potentiellement prévue en tranche optionnelle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La nappe aquifère principale au droit du projet est celle contenue dans les Sables de Fontainebleau (à plus que 13 m de profondeur). Le projet comporte la création d'une noue d'infiltration, mise en œuvre au moyen d'une prairie humide (gestion des eaux pluviales). Ainsi, le projet n'est pas susceptible d'avoir des interactions avec la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Un équilibre entre déblais et remblais sera recherché et les volumes de cubatures seront affinés dans le cadre des études de projet. Les volumes approximatifs sont les suivants: 750m3 déblais en stock et 300 m3 réutilisés en remblais. Les volumes des matériaux en déblais et en remblais seront ajustés suite à la réception des tests de perméabilité et au calcul du volume des bassins nécessaires à l'infiltration. S'il devait y avoir des matériaux excédentaires, ils seront pris en charge et évacués, vers des filières spécialisées et agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Un équilibre entre déblais et remblais sera recherché et les volumes de cubatures seront affinés dans le cadre des études de projet. Les volumes approximatifs sont les suivants: 750m3 déblais en stock et 300 m3 réutilisés en remblais. Les volumes des matériaux en déblais et en remblais seront ajustés suite à la réception des tests de perméabilité et au calcul du volume des bassins nécessaires à l'infiltration.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Par manque de place cette partie est développée au formulaire des annexes. Cf Annexes 10a 10b 10c 10d 10e (faune flore / TVB / inventaires arbo) et 11 (caractérisation zones humides).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Par manque de place cette partie est développée au formulaire des annexes.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Par manque de place cette partie est développée au formulaire des annexes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun cours d'eau n'est situé à proximité. De plus, le projet n'est concerné par aucun zonage du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Les travaux induiront des déplacements en phase chantier par la circulation des engins de chantier. En phase d'exploitation, les utilisateurs du parc bénéficieront d'un parking en bordure ouest. Celui-ci n'est pas compris dans le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les travaux induiront des nuisances sonores dues aux engins de chantier. Tout sera mis en œuvre pour réduire le bruit (respect horaire, conformité des engins, ...). Néanmoins, l'aménagement du parc ne devrait pas générer de nuisances sonores supplémentaires, hormis lors d'éventuelles manifestations. Le projet est localisé à environ 200m de la RD30 et ne peut générer des nuisances sonores au niveau du parc.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Certaines opérations de chantier pourront générer ponctuellement et temporairement des vibrations aux abords immédiats du chantier et des engins.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☐ ☒	Des candélabres sont déjà en place sur les bordures du parc et dans le mail. Certains seront déposés pour les contraintes du chantier et les aménagements. D'autres candélabres seront mis en place autour des espaces concernés. De plus, le parc est inséré dans un contexte urbain. 
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Par ailleurs, une noue d'infiltration permettra d'assurer la gestion des eaux pluviales et de collecter le premier flot d'orage avant infiltration. Des études seront menées pour la réalisation de tests de perméabilité et du dimensionnement des bassins d'infiltration. Conformément au SAGE en vigueur, les eaux de ruissellement seront maîtrisées à la source en limitant à 1 L/s/ha, le débit de ruissellement généré.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Lors de la phase de chantier, le projet produira des déchets de chantier non dangereux divers. Ces déchets seront collectés, triés puis traités par des filières adaptées. En phase exploitation, des poubelles de tri des déchets seront installées en différents lieux du parc et feront l'objet de collectes. 

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Plusieurs périmètres de monuments historiques et un site classé se trouvent à environ 500 mètres au sud-ouest du projet, il s'agit du château de Plaisir, de l'église Saint-Pierre et du domaine de Plaisir. Le site et les monuments sont séparés du projet par la RD30, aucun impact visuel n'est donc à prévoir. De plus, le projet vise à mettre en valeur l'aspect paysager du parc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le Parc de Plaisir ainsi que le mail garderont la même fonctionnalité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Divers projets sont en cours sur la commune de Plaisir dans un rayon de 300 m autour du parc des 4 Saisons (Création d'un nouveau cimetière, à 300 m au sud-ouest du parc; Réaménagement de l'école Prévert (cantine et parvis), au nord de l'avenue Général de Gaulle; ...).

Toutefois, au sens des projets existants ou approuvés au titre de l'article R.122-5 du code de l'environnement (projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau), il n'y a pas d'autres projets dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures de réduction / compensation ont été retenues pour limiter l'impact sur l'environnement, notamment:

- la conservation des arbres et des massifs existants en bordure du parc, afin de maintenir le corridor écologique existant;
- la plantation d'environ 303 arbres tiges, la végétalisation du parc, et la mise en place de nombreux habitats diversifiés sur l'ensemble du projet: participation au renforcement du corridor écologique de la trame verte;
- la création de prairies humides (noue d'infiltration);
- la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces du projet. Des études seront menées pour la réalisation de tests de perméabilité et le dimensionnement des bassins d'infiltration.
- la gestion des pollutions: mise en place de mesures pour éviter toute pollution accidentelle ou chronique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Par manque de place cette partie est développée au formulaire des annexes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 – Habitats en phase projet Annexe 8 – Intégration du projet dans un corridor de la trame verte Annexe 9– Plan des abattages et défrichages (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Plaisir

le, 19/10/2022

Signature

Aménagement du Parc des 4 Saisons et du Mail du Temps Perdu (78)



FORMULAIRE CAS PAR CAS Compléments et Annexes

Table des matières

Formulaire Cerfa Cas par cas.....	3
6.1. Incidences potentielles notables du projet.....	3
7. Auto-évaluation.....	4
Annexe 1 – Informations nominatives relatives au maitre d’ouvrage ou pétitionnaire.....	6
Annexe 2 - Plan de situation du projet.....	7
Annexe 3 – Zone d’implantation du projet et reportage photographique.....	9
Annexe 4 – Plans du projet.....	15
Annexe 5 - Plan des abords du projet et photographie aérienne.....	20
Annexe 6 – Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	21
Annexe 7 – Habitats en phase projet.....	22
Annexe 8 – Intégration du projet dans un corridor de la trame verte.....	24
Annexe 9– Plan des abattages et défrichages (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP).....	25

Formulaire Cerfa Cas par cas

6.1. Incidences potentielles notables du projet

Milieu naturel : Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?

Les habitats actuellement concernés par le Parc de Plaisir correspondant à des milieux fortement anthropisés : arbres plantés, buissons taillés et pelouse entretenue. La pelouse centrale présente une faible biodiversité végétale et seulement 3 essences d'arbres dominant le mail.

Aucune zone potentiellement humide n'est identifiée au droit du projet.

L'aménagement du Parc a entre autres pour objectif de favoriser la biodiversité par la mise en place d'habitats diversifiés (voir annexe 7) organisées sous différentes strates végétales (prairies, lisières, sous-bois arbustifs, boisements...).

Le projet a également pour vocation de favoriser la création de prairies humides à partir des points bas et pentes existantes, par la collecte des eaux pluviales.

De plus, le Parc de Plaisir se situe au niveau d'un corridor de la trame verte identifié comme étant à renforcer (voir annexe 8). Ainsi, l'aménagement du Parc et du mail participera au renforcement du corridor par :

- La conservation de la quasi-totalité des arbres en rive Est du parc,
- La plantation d'un boisement forestier en lisière Est, suppression du chemin le long de la limite du parc (fort ensauvagement),
- La plantation d'arbres tige au droit du mail.

La limite ouest du Parc servira de zone refuge pour la biodiversité avec une gestion raisonnée pour favoriser l'ensauvagement. Les boisements forestiers seront mis en défens.

Le mail sera également revégétalisé par la plantation d'arbres et de bosquets arbustifs.

Ces opérations nécessitent néanmoins quelques opérations d'abattage et de défrichage (voir annexe 9), notamment au niveau du mail qui doit être réaménagé. Néanmoins, la majorité des arbres et massifs existants seront conservés, notamment au droit des bordures du parc. De plus, environ 303 arbres seront replantés.

Milieu naturel : Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 4km au sud-est du projet. Il s'agit de la ZPS Etang de Saint-Quentin.

Celui-ci concerne notamment les habitats liés à la présence de l'étang (Eaux douces intérieures, landes et broussailles, prairies humides et marais).

On ne retrouve à priori aucun de ces milieux au niveau des emprises du projet. En effet le Parc des 4 saisons n'abrite actuellement aucun milieu humide, ni plan d'eau et correspond à des milieux régulièrement entretenus (buissons taillés et pelouse tondue).

De plus, le projet permettra, à travers les aménagements paysagers, l'intégration du parc et du mail au sein de la trame verte.

Le projet prévoit également la mise en place d'habitats diversifiés et le développement de zones humides créées à partir des points bas et pentes existantes, par la collecte des eaux pluviales.

Milieu naturel : Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Les emprises du projet reprennent les emprises du parc actuel et une partie du mail. Il s'agit donc d'espaces anthropisés. L'aménagement du Parc permettra de diversifier les habitats, d'assurer une gestion raisonnée et de mettre en défens une partie des boisements en partie ouest.

Le projet nécessite l'abattage et le dessouchage d'environ 143 arbres, mais aussi le débroussaillage d'une surface d'environ 3 536 m² (cf. Annexe 9 – Plan des abattages et défrichages), notamment au niveau du mail qui doit être réaménagé. Néanmoins, la majorité des arbres et massifs existants seront conservés afin de maintenir le corridor écologique existant, notamment au droit des bordures du parc. Sur la rive Est du parc, la quasi-totalité des arbres seront conservés. Sur la rive ouest, les boisements forestiers seront protégés.

Dans ce cadre, un inventaire des arbres est réalisé par la maîtrise d'ouvrage. Un écologue effectuera également un passage sur site en hiver 2022.

De plus, de nombreux arbres tiges seront replantés, et des espaces verts seront aménagés. En effet, un total de 303 arbres tige seront replantés sur l'ensemble du projet, ainsi que des boisements forestiers et sous-bois arbustifs.

7. Auto-évaluation

Le projet aura des conséquences positives comme l'amélioration du parc et du mail, la mise en place d'équipements neufs (jeux pour enfants, équipements sportifs), l'aménagement paysager qualitatif, l'apport végétal de diverses natures... Le projet a vocation de redynamiser le Parc des 4 Saisons et le Mail du Temps Perdu, en créant un espace attractif, agréable et dynamique.

Aucune zone humide ou zonage réglementaire n'est identifié dans l'emprise du projet. L'enjeu naturaliste est défini par le fait que le projet s'intègre au sein de la trame verte, et notamment d'un corridor à renforcer. Dans le cadre du réaménagement du parc, des mesures d'évitement et compensatoires ont été retenues pour limiter l'impact sur cet enjeu. En effet, la majorité des arbres et massifs existants sont conservés dans l'enceinte du parc, afin de maintenir le corridor écologique existant, notamment au droit des bordures du parc.

Des mesures compensatoires sont également mises en œuvre avec notamment la mise en place de nombreux habitats diversifiés (prairies, lisières, sous-bois arbustifs, boisements...). Le projet participe ainsi à la préservation, valorisation et renforcement de la qualité environnementale et de la biodiversité. En ce sens, les mesures du projet permettront de s'inscrire dans l'objectif de la trame

verte et notamment du renforcement du corridor écologique par le biais des actions définies précédemment. Le projet a également pour vocation de favoriser la création de prairies humides, à partir des points bas et pentes existantes, par la collecte des eaux pluviales.

Le passage d'un écologue et des études spécialisées (diagnostic zone humide, gestion des eaux pluviales...) permettent de prendre en compte les enjeux du site et de maîtriser les possibles impacts du projet sur l'environnement. Pour ces raisons, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale

Annexe 1 – Informations nominatives relatives au maitre d’ouvrage ou pétitionnaire

Cf CERFA Annexe 1 – Informations nominatives relatives au maitre d’ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 - Plan de situation du projet

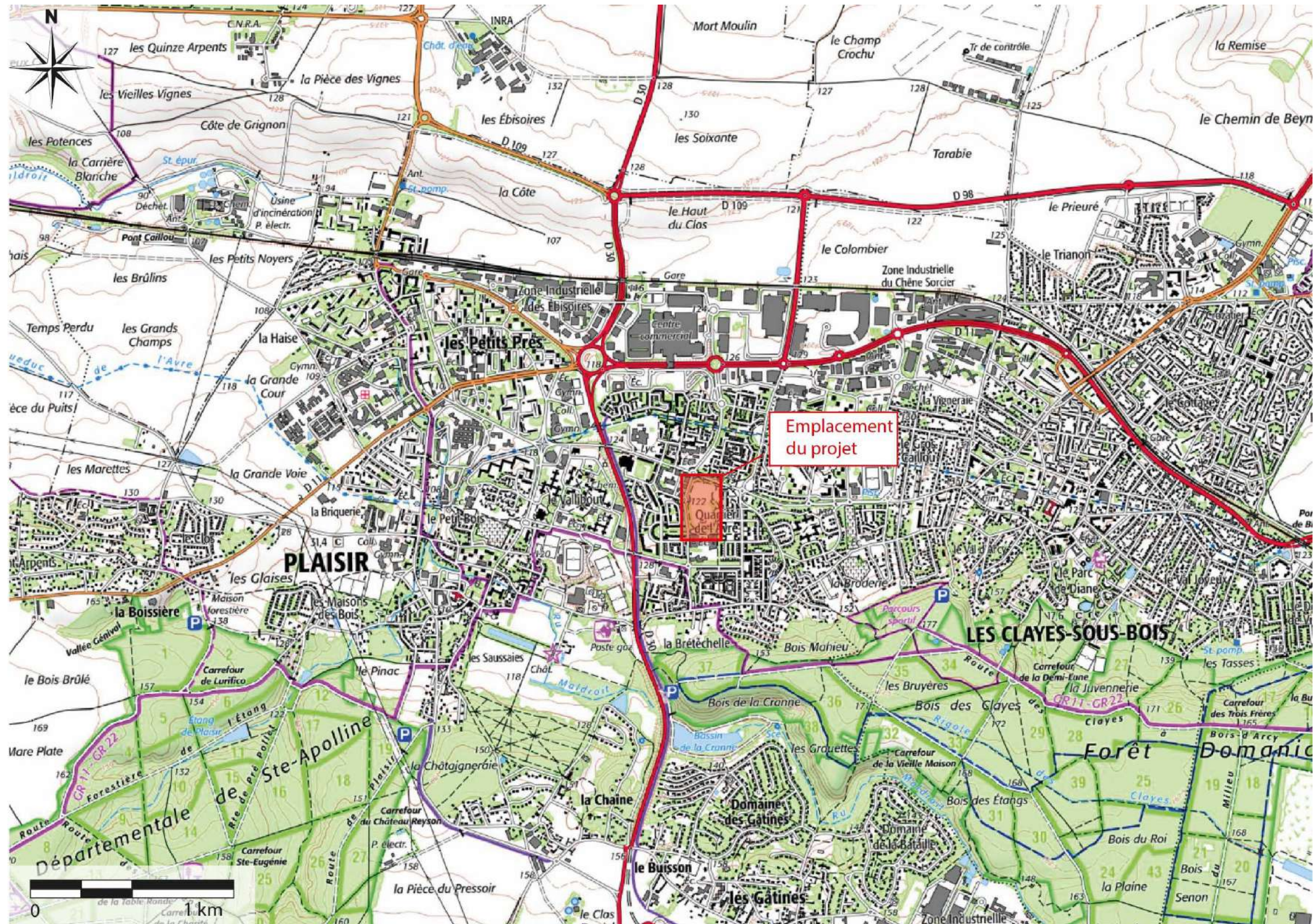


Figure 1 : Plan de situation sur fond IGN (Source : Géoportail)



Figure 2 : Plan de localisation sur vue aérienne (Source : Géoportail)

Ville de Plaisir + SQY // Aménagement du parc des 4 saisons et du mail du Temps Perdu

EMPRISES DU PROJET

LÉGENDE :

- Emprise parc
MOA : Ville de Plaisir
36 826m2
- Emprise mail
MOA : SQY
11 957m2
- Dont :
- Emprise mail zone 1
MOA : SQY
2903m2
- Emprise mail zone 2
MOA : SQY
608m2
- Emprise mail zone 3
MOA : SQY
4264m2
- Emprise mail zone 4
MOA : SQY
3180m2
- Emprise mail zone 5
MOA : SQY
1001m2



Figure 3 : Emprises du projet (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP)

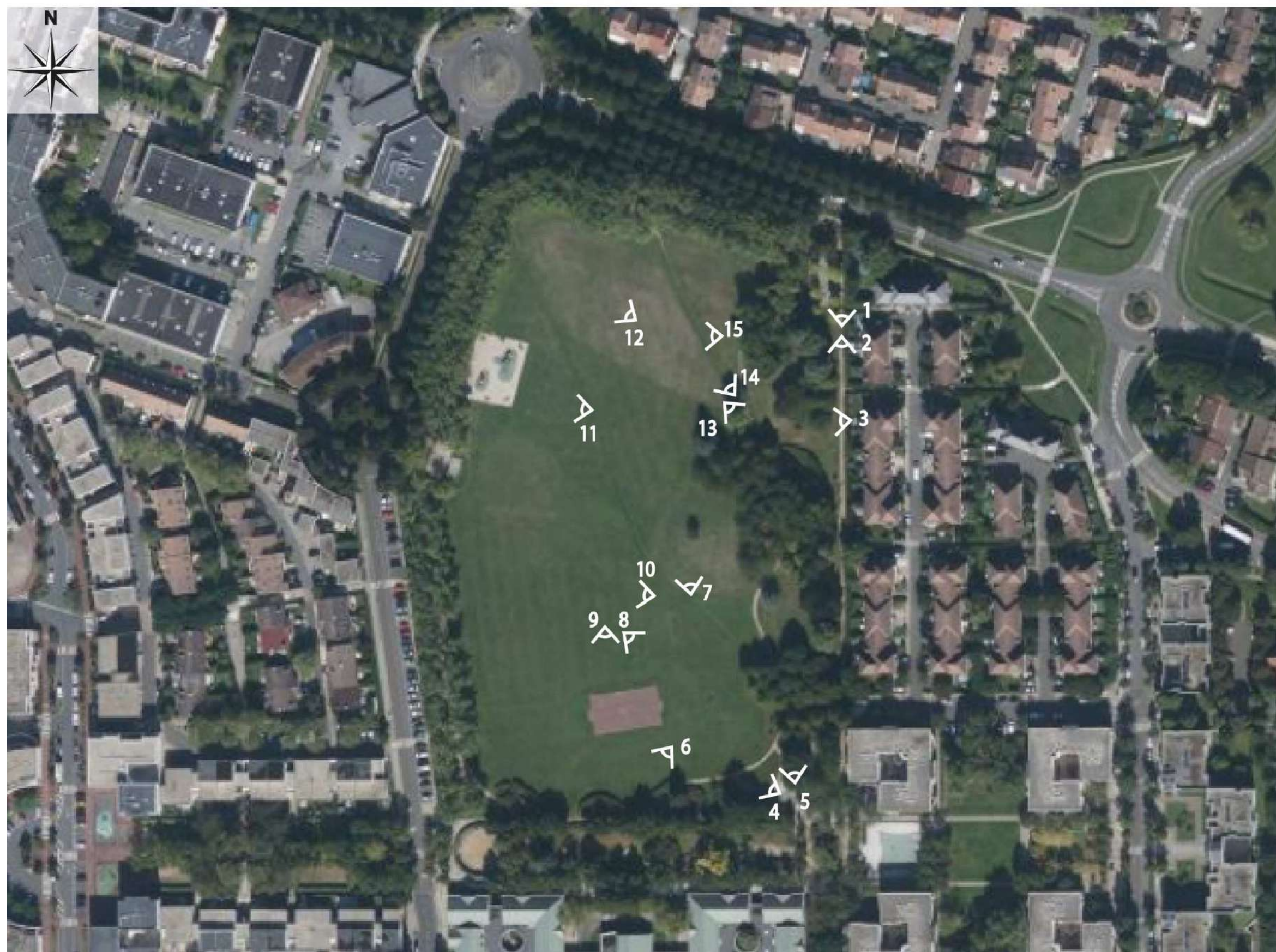


Figure 4 : Prises de vue du reportage photographique (Source : Iris Conseil)



Figure 5 : Photographies 1 à 4 (Source : Iris Conseil)



Figure 6 : Photographies 5 à 8 (Source : Iris Conseil)



Figure 7 : Photographies 9 à 12 (Source : Iris Conseil)



Figure 8 : Photographies 13 à 15 (Source : Iris Conseil)

Annexe 4 – Plans du projet



Figure 9 : Plan de masse du projet (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP) (document annexé pour plus de visibilité)



Figure 10 : Esquisse du projet (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP)

LES ÉQUIPEMENTS

ACTIVITÉS URBAINES

À l'Ouest du parc

Aire de jeux 6 -12 ans

Aire de jeux 3 -6 ans

Esplanade food trucks
et espace de pique-nique

Pelouse pour manifestations

ACTIVITÉS NATURE

À l'Est et au centre du parc

Slackline

Belvédère

Espace de pique nique

Course d'orientation

Parcours disc golf

Théâtre de verdure

Blocs d'escalade



Tegball
Tennis de table

Street basket

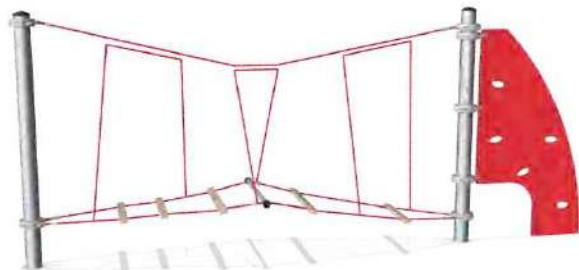
Street workout

SPORTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

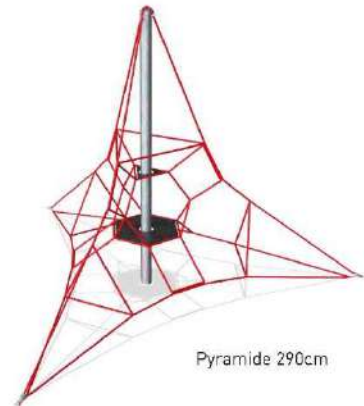
Sur le mail

Figure 11: Equipements du projet (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP)

AIRE DE JEUX 3 - 6 ANS



Parcours à escalader

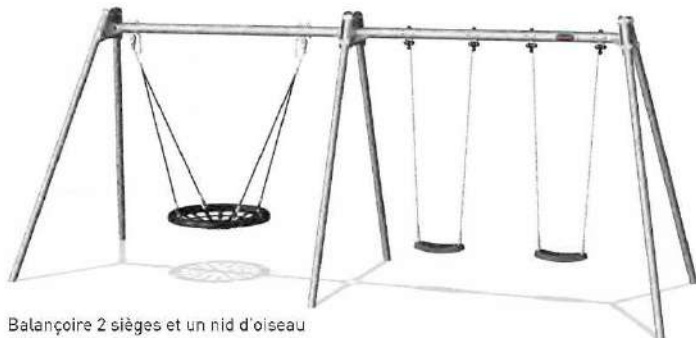


Pyramide 290cm



Toupies (2 modules)

AIRE DE JEUX 6 - 12 ANS



Balancoire 2 sièges et un nid d'oiseau



Balancoire à bascule



Anneau rotatif



Toboggan 185cm

SPORTS COLLECTIFS



Tennis de table

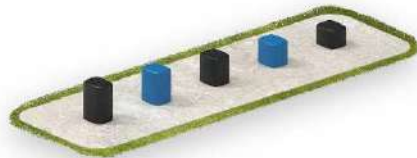


Table de Tqball



Terrain de street basket 15*9.70m - 1 panier

SPORTS INDIVIDUELS - STREET WORKOUT



Aire de street workout / fitness



IDE

SPORTS INDIVIDUELS - ESCALADE



Structures à grimper 3-6 ans



Structures à grimper 6-12 ans

Annexe 5 - Plan des abords du projet et photographie aérienne



Figure 12 : Plan des abords du projet (Source du fond de plan : Géoportail)

Annexe 6 – Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000



Figure 13 : Localisation des sites Natura 2000 (Source : Géoportail)

Annexe 7 – Habitats en phase projet



Figure 14 : Milieux boisés du projet (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP)



Figure 15 : Milieux prairiaux du projet (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP)

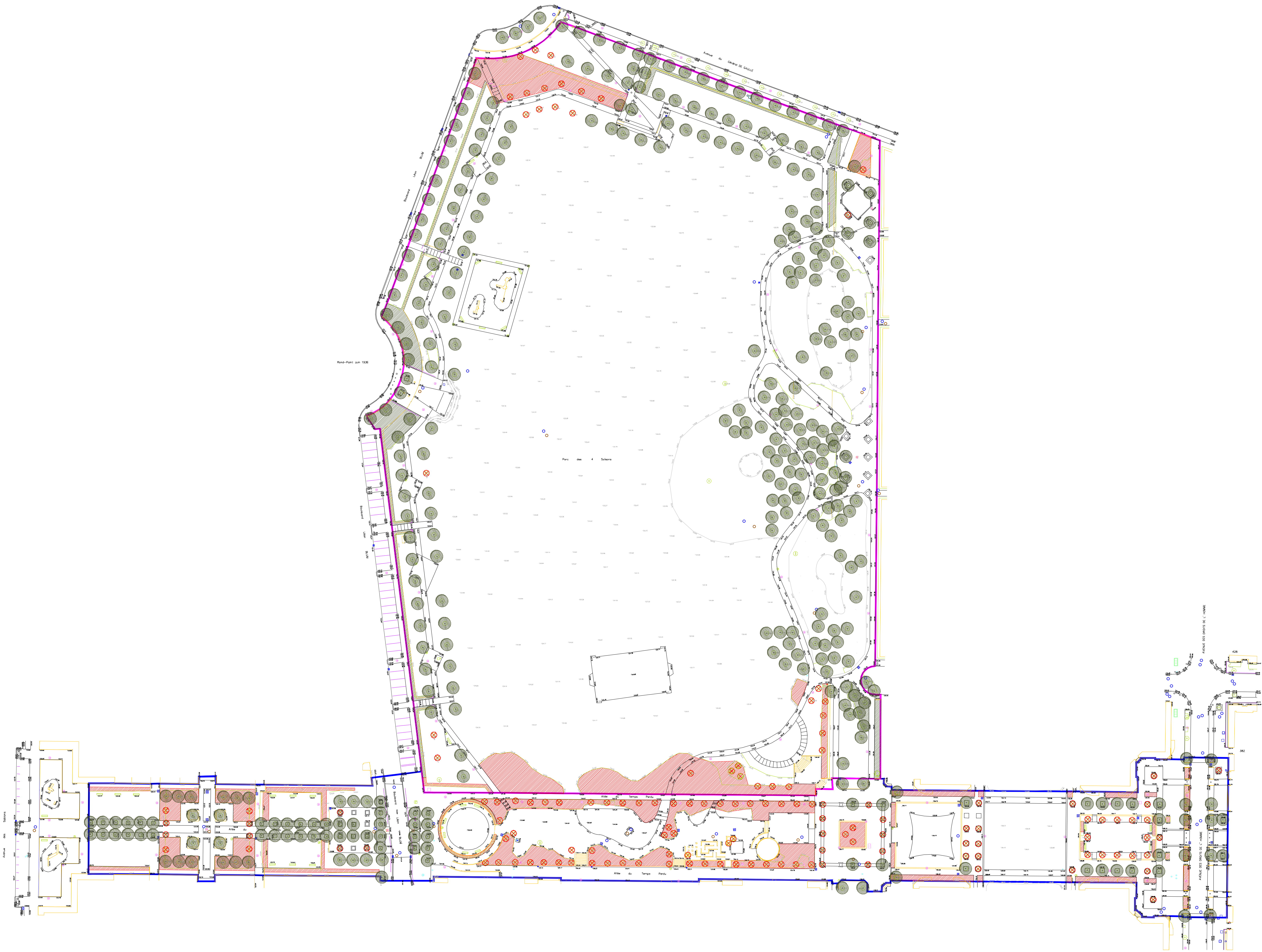
Annexe 8 – Intégration du projet dans un corridor de la trame verte



Figure 16 : Intégration du projet au sein de la trame verte (Source : AVP)

Annexe 9— Plan des abattages et défrichages (Source : Ville de Plaisir / SQY, AVP)

Cf document indépendant.



LÉGENDE :

- Emprise parc
MOA : Ville de Plaisir
36 826m²
- Emprise mail
MOA : SQY
11 957m²

ABATTAGES / DÉFRICHAGE:

- Arbre existant conservé
- Massifs existants conservés
- Arbre abattu
- Arrachage de massifs arbustifs

SQY - VILLE DE PLAISIR

AMÉNAGEMENT DU MAIL DU TEMPS PERDU ET DU PARC DES 4 SAISONS

PLAN DES ABATTAGES ET DÉFRICHAGES

MAÎTRE D'OUVRAGE :



SAINT QUENTIN EN YVELINES
Territoire d'Innovation

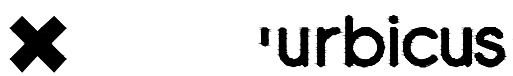
SAINT QUENTIN EN YVELINES
1, rue Eugène-Henri - BP 10118 -
78150 Trappes cedex



VILLE DE PLAISIR
2 Rue de la République,
78270 Plaisir

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

ARCHITECTE-PAYSAGISTE : mandataire



Jean-Marc GAULIER architecte et paysagiste
3 rue Edme Freim - 78 000 Versailles
Tél : 01 39 53 14 55 - Fax : 01 39 49 46 23
am@urbicus.fr - www.urbicus.fr

BUREAU D'ÉTUDES VRD



SETU
2 Impasse Gustave Eiffel
BP 40001 - 78200 Ardenne
Tél : 01 30 83 29 21

ÉCOLOGUE GÉOGRAPHE



ZOOM
7, chemin de Halage,
78 540 Paris-Mairie

A V P	U R B	N° PLAN	SECTEUR	DATE REMIS : Juin 2022
PHASE	ÉMETTEUR			ÉCHELLE : 1/500ème
CODE PROJET : PLA_PAR_388		CHEMIN : graphique\Autocad\PLA_PAR_AVP_MASTERPLAN_220624.dwg		

Indice	Date	Objet de l'indice	Auteur

Indice	Date	Objet de l'indice	Auteur



LEGENDE DEMOLITIONS

- RABOTAGE DE CHAUSSEE EN ENROBE
- DEMOLITION DE TROTTOIR STABILISE
- SCARIFICATION DE TROTTOIR STABILISE
- DEMOLITION DE TROTTOIR BETON
- DECAPAGE TERRE VEGETALE
- DEBROUSSAILLAGE
- DEPOSE DE BORDURE
- DEMOLITION D'OUVRAGE MACONNE BETON
- DEPOSE DE BARRIERE CROIX ST ANDRE
- DEPOSE DE BANC
- DEPOSE DE CANDELABRE

SQY - VILLE DE PLAISIR
AMÉNAGEMENT DU MAIL DU TEMPS PERDU ET DU PARC DES 4 SAISONS

PLAN DES DEMOLITIONS

MAÎTRE D'OUVRAGE :



SAINT QUENTIN EN YVELINES
1, rue Eugène-Vivier - BP 10118 - 78192 Trappes cedex



VILLE DE PLAISIR
2, rue de la République - 78370 Plaisir

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

ARCHITECTE-PAYSAGISTE : mandataire



'urbicus'
Jean-Marc GAULIER architecte et paysagiste
3 rue Edme Frémy - 78000 Versailles
Tél : 01 39 53 14 35 - Fax : 01 39 49 46 23
urb@urbicus.fr - www.urbicus.fr

BUREAU D'ÉTUDES VRD



SETU
2 impasse Gustave Eiffel
BP 60001 - 78260 Achères
Tél : 01 30 83 29 21

ÉCOLOGUE GÉOGRAPHE



ZOOM
7, chemin de Halage,
78 560 Port-Marly

AVP	SET	02		DATE REMIS : JUIN 2022
PHASE	ÉMETTEUR	N° PLAN	SECTEUR	ÉCHELLE : 1/500ème
CODE PROJET : PLA_PAR_388				
Z:\Opérations\Plaisir\21-37 - PLAISIR 4 SAISONS URBICUS Mand1-ETUDES\04 Avp\02 CHEMIN - Projet21-27-Plaisir 4 saisons-AVP-2022-06-20.dwg				

Indice	Date	Objet de l'indice	Auteur

Faune et flore rencontrée sur le parc des Quatre Saisons

I. Mammifère

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge Île-de-France	Liste Rouge France	Protection Nationale	Directive Habitat	Déterminant ZNIEFF	BERNE	BONN	CITES	Patrimonialité
<i>Martes foina</i>	Fouine	#	LC				BeIII			

II. Entomofaune

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge France	Liste Rouge Europe	Endémique Europe
<i>Halictus scabiosae</i>			LC	No
<i>Lasioglossum leucozonium</i>			LC	No
<i>Lasioglossum villosulum</i>			LC	No
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	#		
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC		

Peu diversifié mais nombreux spécimen de chaque espèce.

III. Chiroptère

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge France	Protection Nationale	Directive Habitat	Déterminant ZNIEFF	BERNE	BONN	CITES	Patrimonialité
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	PII	DHIV		BeIII	Boll		

IV. Avifaune

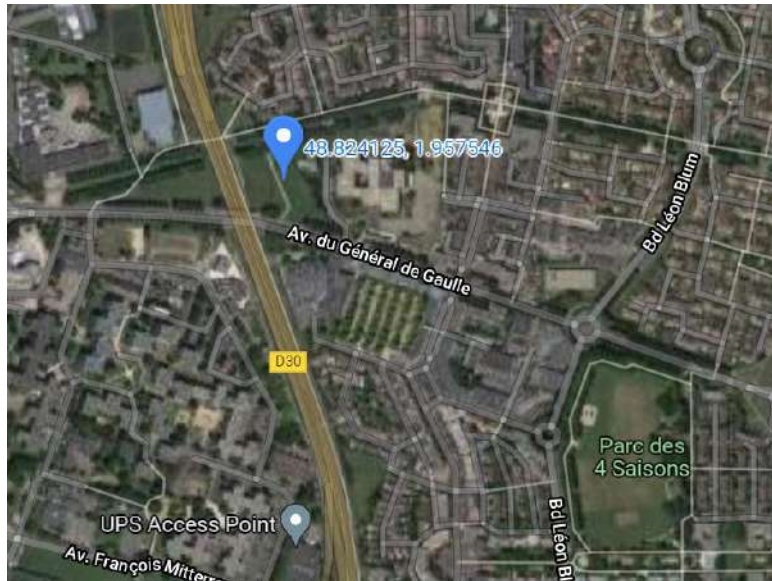
Nom Vernaculaire	Nom Scientifique	Liste Rouge IDF	Liste Rouge France Nicheuse	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF	BERNE	BONN	CITES	Patrimoniale	Indice conservation Nicheuse
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	NT	PIII		BelII				Cn6
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC							Cn6
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC							Cn6
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	PIII		BelI				Cn6
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	VU	LC	PIII						Cn6
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC							Cn6
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC			BelII				Cn6
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC							Cn6
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC			BelII				Cn6

Avifaune caractéristique des parcs urbains.

V. Flore

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat principal	Liste rouge IDF	Menace France	Protection nationale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Indicateur Zones Humides
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	LC	LC	Non	pp	pp	Non
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	I	LC	LC	Non	pp	pp	Non
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non

Encore peu diversifié, ce sont des espèces résistante au piétinement (adapté à la tonte régulière) mais ne va pas tarder à l'être d'avantage si la gestion différencier est maintenu. Des orchidées (Ophrys abeille) devraient arriver bientôt car il n'y en a pas très loin de là :



Légende :

Liste Rouge : Préoccupation mineure (LC) ; Quasi menacé (NT) ; Vulnérable (VU) ; En danger (EN)

Rareté : Commun (C) ; Assez commun (AC) ; Peu commun (PC) ; Assez rare (AR).

Protection Nationale : Article 3 (PIII) ; Article 2 (PII)

Directive Habitat : Directive européenne Habitats-Faune-Flore Annexe IV (DHIV)

Berne : Annexe 2 de la convention de Berne (Bell) ; Annexe 3 de la convention de Berne (Bell)

Bonn : Annexe 2 de la convention de Bonn (Boll)



Aqueduc de l'Avre

Parc
des
4
saisons

Forêt de Bois-d'Arcy

- ZNIEFF
- Connexion à renforcer
- Trame verte

